

## Les TARIFS

- Contrat apprentissage : 930 € HT
- Contrat appropriation : 439 € HT
- Contrat autonomie : 330 € HT
- Bulletin sanitaire seul : 200 € HT
- Visite d'exploitation : 140 € HT
- Diagnostic de chai : 377 € HT
- Révision diagnostic de chai : 189 € HT
- Audit technico-économique pour la conversion en viticulture biologique : 300 € HT
- Vente de bouture de greffon certifiée : 0,20 € unité HT
- Visite technique conseil et montage de dossiers : sur devis, base de 560 € HT/j (équivalent 8h)



## VEILLE et REFERENCE

- Optimisation agronomique et environnementale de l'application de produits phytosanitaires
- Gestion du stress hydrique de la vigne lié au terroir
- Météo de précision au service de la gestion qualitative des raisins et optimisation des itinéraires de protection
- Gestion des amendements organiques
- Matériel végétal sélection "clonale"
- Prospection flavescence dorée
- Application de produits naturels peu préoccupants

## Vos CONTACTS

L'équipe viticole Chambre d'Agriculture  
Antenne du Bergeracois  
Domaine de La Brie - 24240 MONBAZILLAC  
Tél. 05 53 63 56 50 - Fax : 05 53 63 56 55

**Laurent COLOMBIER : 07 86 00 50 48**

**François BALLOUHEY : 07 86 00 50 53**



Chambre d'agriculture Dordogne  
Boulevard des Saveurs - Cré@ Vallée Nord  
à Coulounieix-Chamiers

Adresse postale :

CS 10250 - 24060 Périgueux cedex 9

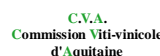
Tél. : 05 53 35 88 88

Fax : 05 53 53 43 13

[www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)

L'essentiel en quelques clics...

### Nos partenaires institutionnels et techniques



Dordogne... Le Périgord

2011

# Les services viticoles

de la Chambre d'Agriculture

## Une réponse à vos besoins

Au service des agriculteurs et du monde rural

# Un accompagnement adapté pour répondre à vos engagements

## Réponses techniques

### Réseau viticole de surveillance sanitaire

- Trois niveaux d'intervention comprenant le bulletin sanitaire hebdomadaire, des visites et des réunions hebdomadaires "bout de parcelle":
  - La phase d'apprentissage (appui technique individuel renforcé de 12 visites).
  - La phase d'appropriation de la démarche. (accompagnement technique de 4 visites).
  - La phase d'autonomie (2 visites).
- Possibilité d'abonnement au bulletin sanitaire sans visite d'exploitation mais avec invitation aux réunions "bout de parcelle".

### Conseil à la carte

Un conseil à la carte. Nous vous apportons notre expérience en fonction d'objectifs précis, définis ensemble (installation d'une parcelle de vigne, conseils phytosanitaires).

### Forfait analyse de sol

- Prélèvement + interprétation / conseil (plantation, entretien...).

### Accompagnement technico-économique.

Pour des démarches qualités (agriculture raisonnée, agriculture biologique...).

**Diagnostic préalable pour les démarches de certifications :** agriculture raisonnée, agriculture biologique et autres cahiers des charges.

### Audit d'exploitation, état des lieux de fermage.

**Gestion des vignes mères de greffons et vente de boutures greffons.**

### Forfait veille sanitaire.

Diagnostic sanitaire de votre vignoble (Esca, flavescence dorée...).



## Réponses réglementaires

- Traitements des effluents vinicoles : diagnostics de chais, conseils pour le choix de système de traitement, plan d'épandage.
- Contrôle pulvérisateur.

## Appui pour le montage de dossier de demande d'aides

- Chèque conseil pour les nouveaux installés.
- Chèque conseil en AB.
- AREA-PVE.
- Aides du Conseil Régional et de l'Europe pour la vinification à la propriété.

## Programmes de formation

- Convertir son exploitation en agriculture biologique.
- Certiphyto : comment concilier efficacité et réduction des intrants, en toute sécurité ?
- Dégustations des baies.
- Préparation et utilisation de produits naturels en protection sanitaire.
- etc.